Vente d'un chien ou d'un chat : les documents obligatoires

Janvier 2016



L'achat d'un <u>animal</u> de compagnie en France (chiot, chaton...) est encadré par la législation. La loi impose ainsi au vendeur de fournir à l'acheteur un certain nombre de pièces au moment de la vente.

- 1. Papiers à fournir
- 2. Carnet de vaccination
- 3. Certificat sanitaire
- 4. LOF et LOOF

La remise des justificatifs qui suivent ne constitue pas la seule obligation du vendeur d'un animal de compagnie. Celui doit en effet respecter la réglementation applicable, qui a été renforcée depuis 2016. Pour en savoir plus, voir <u>vendre un chiot ou un chaton : vos obligations</u>.

Papiers à fournir

Voici la liste des documents que votre vendeur doit obligatoirement vous fournir :

- une attestation de cession
- un document d'information sur les caractéristiques et les besoins de l'animal contenant également, si nécessaire, des conseils d'éducation
- une carte d'identification fournie par le vétérinaire au moment du tatouage ou de l'implantation de la puce électronique sur l'animal (si ce dernier est vendu non identifié, sachez que cette pratique est illégale);
- un certificat sanitaire de moins de 3 mois attestant de l'état sanitaire de l'animal.

Carnet de vaccination

Le carnet de vaccination n'est pas obligatoire, la vente d'animaux non-vaccinés n'étant pas illégale. Cependant, les vendeurs sérieux auront fait vacciner leurs animaux et seront donc en mesure de vous fournir ce carnet.

Certificat sanitaire

Lorsque la vente concerne un chien provenant d'un autre pays, un certificat sanitaire réalisé par un vétérinaire du pays d'origine doit être fourni. Il permet principalement de s'assurer que l'animal ne présente aucun signe clinique de maladie contagieuse. De façon générale, il est fortement conseillé à l'acheteur de demander tout document utile sur la provenance de l'animal. Certains animaux peuvent en effet provenir de pays à risques en matière de maladies animales, telle que la rage par exemple. De la même manière, il est conseillé à l'acheteur de consulter son vétérinaire le plus tôt possible après la vente afin que celui-ci s'assure de l'absence de maladie ou d'affection potentiellement constitutive d'un vice rédhibitoire.

LOF et LOOF

D'autres documents doivent être obligatoirement fournis pour les animaux de race :

- l'achat d'un chiot de race est subordonné à la délivrance d'un certificat de naissance attestant de son inscription au LOF (Livre des Origines Français, répertoriant toutes les origines des chiens de race français). En cas d'achat d'un chien de race adulte, son pedigree LOF doit être fourni.
- en cas d'achat d'un chaton de race ou d'un chat de race, son numéro d'inscription au LOOF (Livre Officiel des Origines Félines, qui est le registre d'élevage des chats de race nés en France) ou son pedigree.

Réalisé en collaboration avec des professionnels du droit et de la finance, sous la direction d'<u>Eric Roig</u>, diplômé d'HEC

Ce document intitulé « <u>Vente d'un chien ou d'un chat : les documents obligatoires</u> » issu de **Droit-Finances** (droit-finances.commentcamarche.net) est soumis au droit d'auteur. Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce site par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse, est interdite.

Les articles les plus lus

- Calculer les droits de succession
- La rupture conventionnelle
- Calcul de l'impôt
- La prime d'activité 2016
- Le préavis d'un mois en zone tendue
- Le certificat de non-gage
- Smic 2016
- RSA 2016

Dossier à la une



Guide pratique des Donations & Successions

Transmission du patrimoine : tout ce qu'il faut savoir

Nos conseils sur

- Le barème kilométrique 2015-2016
- CESU, mode d'emploi
- La donation-partage
- Les indemnités de licenciement
- Le RSA (revenu de solidarité active)
- Le certificat de cession d'un véhicule
- Rédiger un testament
- Formalités et décès
- Palmarès de l'assurance-vie
- Permis : barème des retraits de points
- Barème des pensions alimentaires
- Le congé d'adoption
- Faire une donation



Notre lexique juridique

Dictionnaire du droit : tous les mots-clés de A à Z.

En pratique

- L'assurance-vie
- Contrat de location
- <u>Décès</u> : les formalités
- <u>Divorce</u> : la procédure
- Donation au dernier vivant
- Entrepreneur individuel
- Extrait Kbis : commande en ligne
- Le contrat d'avenir
- Le certificat de non-gage
- <u>Le licenciement économique</u>
- Le solde de tout compte
- Micro entreprise
- Pacs: formalités et obligations
- Pajemploi : garde d'enfant
- Prime à la naissance

- Récupération des points du permis
- Préavis et location
- Rupture conventionnelle
- Salaire brut et salaire net
- SCI: tous les avantages
- Le statut de la Sarl



Tous nos modèles de lettres

 $\underline{Location, justice, banque, assurances, vacances, \underline{formalit\acute{e}s, \underline{consommation}, ...}$